

Affaires Juridiques
mlt

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2026/18 du 27 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°26035 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Le Voyage de Monsieur Perrichon »,

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n° 26035 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2026/123	LES ATHEVAINS 75004 Paris	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Le Voyage de Monsieur Perrichon »	10 459,27 € TTC

Article 2 : de signer le marché mentionné à l'article 1 pour 1 représentation le samedi 03 octobre 2026 à 20h au Centre Cyrano à Sannois.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil
Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026
SANNOIS, le 23 septembre 2026



Pour le Maire et par délégation
Laetitia MARTIN

Conseillère municipale
Déléguee à la Commande Publique

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 23/09/2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823-20260923-DC2026-123 CC

Publiée le 20/09/2026